

**Pêches et Océans Canada**  
**Plan d'action de la gestion**  
**Automne 2015 – Rapport du vérificateur général du Canada**  
**Rapport 3 – La mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador**

Recommandations du Vérificateur général	Réponse ministérielle aux recommandations	Actions et échéanciers afin d'adresser les recommandations
<p><b>3.57</b> Pêches et Océans Canada devrait collaborer avec le gouvernement du Nunatsiavut pour clarifier l'intention des obligations concernant l'accès du gouvernement du Nunatsiavut à la pêche à la crevette nordique et conclure un accord à cet effet. Les deux parties devraient aussi s'entendre sur ce qui constitue une modification au système d'allocation des possibilités commerciales de pêche. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur ces questions, elles devraient en saisir la Commission de règlement des différends, comme le prévoit l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.</p>	<p><b>Réponse de Pêches et Océans Canada</b>  D'accord. Pêches et Océans Canada souscrit à la recommandation et est prêt à collaborer avec le gouvernement du Nunatsiavut pour éclaircir l'intention des obligations concernant la pêche à la crevette, y compris pour définir les changements apportés au régime. À défaut de cela, Pêches et Océans Canada accepterait de recourir aux mécanismes prévus au chapitre sur le règlement des différends de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, à condition de ne pas entraver le pouvoir discrétionnaire conféré au ministre par la <i>Loi sur les pêches</i>. On doit discuter des délais de mise en œuvre de cette recommandation avec le gouvernement du Nunatsiavut dans le cadre des discussions en cours concernant ces questions.</p>	<p>Cette question a fait l'objet de discussions lors d'une réunion bilatérale entre le Ministère et le gouvernement du Nunatsiavut le 26 avril 2016.</p> <p>Des discussions constructives ont eu lieu à ce moment. Par contre, ces discussions n'ont pas abouties à une résolution.</p> <p>Il a été constaté que la baisse des ressources actuelles crée présentement des difficultés quant aux changements à l'accès et aux allocations de cette pêche. À noter, que le rapport du Comité consultatif ministériel sur l'utilisation de la politique ministérielle du Dernier entré, premier sorti (DEPS) pour cette pêche, a fourni certaines indications sur une marche à suivre; une décision finale sera prise à l'été 2016 en ce qui a trait aux recommandations formulées par le comité en lien avec les accès additionnels aux groupes autochtones contigus. Une réunion du Comité consultatif sur la crevette nordique aura lieu en juillet afin de discuter des mesures finales de la gestion pour la saison 2016-2017.</p> <p>Suite au dénouement de ces événements, d'autres réunions seront planifiées pour l'automne 2016 afin de collaborer sur une marche à suivre concernant l'enjeu de l'accès à la crevette.</p>
<p><b>3.58</b> Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement Canada devraient veiller à ce que les données sur les contrats de biens et de services attribués dans la région de règlement des Inuit du Labrador soient</p>	<p><b>Réponse de Pêches et Océans Canada</b>  D'accord. Pêches et Océans Canada est prêt à collaborer avec le gouvernement du Nunatsiavut pour éclaircir et expliquer sa position à cet égard. Si aucune entente ne</p>	<p><b>3.58.1</b> Demander l'autorisation du ministre de négocier un accord avec le gouvernement du Nunatsiavut concernant les pêches communautaires dans la partie supérieure du lac Melville pour 9 autres années. <b>Action</b></p>

Pêches et Océans Canada  
Plan d'action de la gestion  
Automne 2015 – Rapport du vérificateur général du Canada  
Rapport 3 – La mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador

Recommandations du Vérificateur général	Réponse ministérielle aux recommandations	Actions et échéanciers afin d'adresser les recommandations
<p>complètes et exactes. Ces entités devraient aussi régulièrement transmettre ces données à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada afin que des rapports puissent être publiés dans la base de données CLCA.net, accessible au public.</p>	<p>peut être conclue avec le gouvernement du Nunatsiavut au sujet du statut de l'obligation relative aux pêches communautaires dans la partie supérieure du lac Melville, Pêches et Océans accepterait de recourir aux mécanismes prévus au chapitre sur le règlement des différends de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, à condition de ne pas entraver le pouvoir discrétionnaire conféré au ministre par la <i>Loi sur les pêches</i>. On doit discuter des délais de mise en œuvre de cette recommandation avec le gouvernement du Nunatsiavut dans le cadre des discussions en cours concernant ces questions.</p>	<p><b>complétée.</b></p> <p><b>3.58.2</b> Désigner le négociateur responsable. <b>Action complétée.</b> Le négociateur responsable sera Wayne King, Chef, Gestion des ressources - Labrador, Gestion des pêches, Région de Terre-Neuve-et-Labrador. Le bureau principal régional de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador aidera aux négociations.</p> <p><b>3.58.3</b> Les mandats de négociation ont été élaborés afin d'orienter les discussions au sujet de l'accord de 9 ans et des niveaux de prises des pêches à des fins alimentaires, sociales ou rituelles (ASR) pour la saison 2016. Des négociations ont eu lieu durant la période du 14 avril au 14 juin. L'accord de 9 ans n'a pas été finalisé. Cependant, le 10 juin, une ébauche finale de l'accord a été acheminée au gouvernement du Nunatsiavut. Pêches et Océans Canada est en attente d'une réponse du gouvernement du Nunatsiavut en ce qui concerne cet accord. <b>Action en cours.</b> Il a été reconnu par les deux parties, qu'une entente finale en ce qui concerne l'accord de 9 ans avant l'ouverture de la saison pour le saumon, soit le 15 juin, est improbable. Le gouvernement du Nunatsiavut a accepté que si un permis ASR était attribué pour la partie supérieure du lac Melville pour 2016 alors l'année 2016 serait considérée comme la première année de l'accord de 9 ans. Un permis ASR pour la partie supérieure du lac Melville a donc été développé et émis</p>

Pêches et Océans Canada  
Plan d'action de la gestion  
Automne 2015 – Rapport du vérificateur général du Canada  
Rapport 3 – La mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador

Recommandations du Vérificateur général	Réponse ministérielle aux recommandations	Actions et échéanciers afin d'adresser les recommandations
		<p>en date du 14 juin. <b>Action complétée.</b></p> <p><b>3.58.4</b> Négocier chaque année les niveaux de prises et autres mesures de gestion avec le gouvernement du Nunatsiavut. <b>Action en cours.</b> Pour les prochaines étapes, le Ministère doit négocier, avec le gouvernement du Nunatsiavut, les niveaux de prises et autres mesures de gestion, avant le 15 juin de chaque année.</p>
<p><b>3.98</b> Pêches et Océans Canada, l'Agence Parcs Canada et Environnement Canada devraient s'assurer que les données sur les contrats de biens et services attribués dans la région visée par l'entente de règlement avec les Inuits du Labrador sont exactes et complètes. Ces organismes doivent fournir régulièrement cette information à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada aux fins de production de rapports au moyen de la base de données CLCA.net.</p>	<p><b>Réponse de Pêches et Océans Canada</b> D'accord. Pêches et Océans Canada continuera de communiquer les procédures et les processus à suivre et de former le personnel sur la saisie des contrats dans le système ministériel de rapports de gestion financière, afin de s'assurer que les données saisies sur les activités de passation des marchés dans les zones visées par des ententes de revendications territoriales, y compris l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, sont exactes et complètes. Le Ministère tentera également de renforcer ses processus de déclaration des données sur les ententes de revendications territoriales globales, et continuera de fournir ces données régulièrement à Affaires autochtones et du Nord Canada. À mettre en œuvre immédiatement.</p>	<p><b>3.98.1</b> Pêches et Océans Canada (secteur du dirigeant principal des finances) mettra à jour, élaborera et diffusera des documents de communication dans le but d'accroître la sensibilisation aux obligations du Ministère, pour les activités de passation de marchés qui font l'objet d'ententes sur les revendications territoriales globales. <b>Action complétée.</b> Les documents de communication ont été préparés et diffusés le 27 mai 2016 dans le bulletin de nouvelles ministérielles et d'autres voies de communication du groupe des Services du matériel et des acquisitions (SMA).</p> <p><b>3.98.2</b> Pêches et Océans Canada (secteur du dirigeant principal des finances) mettra à jour, élaborera et diffusera du matériel de formation en version électronique dans le but d'accroître la sensibilisation et la saisie de données pour les activités de passation de marchés qui font l'objet d'ententes de revendications territoriales globales. <b>Action en cours.</b> Des hauts dirigeants de la Direction des services du matériel et des acquisitions du Ministère ont conclu les consultations avec les</p>

Pêches et Océans Canada  
 Plan d'action de la gestion  
 Automne 2015 – Rapport du vérificateur général du Canada  
 Rapport 3 – La mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador

Recommandations du Vérificateur général	Réponse ministérielle aux recommandations	Actions et échéanciers afin d'adresser les recommandations
		<p>représentants d'Affaires autochtones et du Nord Canada visant à renforcer les processus connexes. Bien que ces mesures et les mesures connexes ont été mises en oeuvre, il faudra en poursuivre l'élaboration et la préparation pour obtenir plus de résultats. Le renforcement des processus nécessite un examen et l'élaboration des procédures d'une entente de revendications territoriales globales propre à la région. <b>Action à être complétée d'ici le 30 septembre 2016.</b></p> <p><b>3.98.3</b> Pêches et Océans Canada (secteur du dirigeant principal des finances) intégrera un indicateur à ses outils de surveillance des marchés pour les contrats qui risquent de ne pas répondre aux exigences des ententes de revendications territoriales. <b>Action en cours.</b> En plus de la consultation avec Affaires autochtones et du Nord Canada, l'unité des Services du matériel et des acquisitions du Ministère a conclu une consultation avec un expert externe concernant l'élaboration et l'entretien des outils de surveillance. Cette diligence raisonnable supplémentaire assurera que l'indicateur de l'outil de surveillance ajouté est bien efficace pour déceler toute non-conformité potentielle en matière d'ententes de revendications territoriales. <b>Action à être complétée d'ici le 30 septembre 2016.</b></p>